# OPERATION AXE LITTORAL SENS NORD/SUD
# DEVIATION AU SOL DE L'A55

## 1°) PREAMBULE

Dans le cadre de l'opération Axe Littoral sens Nord/Sud, la **Communauté urbaine Marseille Provence Métropole** a prévu la démolition du viaduc autoroutier entre le bâtiment des docks et l'esplanade de la Major, permettant ainsi la construction d'un tunnel sous la voie des quais jusqu'au tunnel du Vieux Port.

Pendant la durée des travaux, jusqu'à la fin de l'année 2010, une déviation au sol de la circulation de transit va être mise en place côté Port Autonome de Marseille dans la continuité de la passerelle autoroutière (A55). Cette déviation sera, jusqu'à l'entrée du tunnel Vieux Port, exploitée par la **Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée** en collaboration avec le PC Tunnel de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Rappel : A Marseille, l'itinéraire de transit dans les tunnels est interdit aux PL de plus de 3,5t et de 3,20m de haut.
De ce fait, en entrée les tunnels sont protégés par des dispositifs de « tris de gabarits » et d'échappatoires précisant l'itinéraire PL.

## 2°) MISE AU SOL DE LA CIRCULATION AUTOROUTIERE DE TRANSIT

**Dans la matinée du 11 octobre 2008, l'A55 sera ramenée au sol entre les silos d'Arenc et le tunnel Vieux Port.**

Cette déviation va offrir aux usagers le même niveau de service et les mêmes fonctionnalités que l'autoroute actuelle : la sortie en fin de tronçon vers l'esplanade Saint Jean (J4) et l'accès au tunnel du Vieux Port sont maintenus.
Toutefois, compte tenu de son tracé, la vitesse sera limitée à 50 km/h, et à 30 km/h à l'entrée du tunnel du vieux Port.
De plus, une voie d'accès à la déviation de l'A55 est mise en place dans le prolongement du quai de la Tourette, au droit de la rue Marchetti, pour les usagers en provenance du secteur de la Joliette et à destination du J4, du centre ville ou du Tunnel du Vieux Port.
La déviation au sol de l'A55 et la voie d'accès à la déviation sont toutes les deux interdites aux véhicules de plus de 3,5 t et/ou de plus de 3,2 m de haut.

Pour les autoroutes A55 et A557, les interdictions PL sont mentionnées en amont des sorties et les PL sont orientés vers la voirie urbaine par un jalonnement réglementaire.

Pour la voie d'accès sur le quai de la Tourette, l'entrée de la bretelle est équipée d'un tri de gabarit à 3,20m et les PL sont ré-orientés vers le centre ville par la rue Lecca et le Bd des Dames.

➢ ***MODALITES DES TRAVAUX – du 10 octobre 2008 (20h00) au 11 octobre 2008 (12h00)***

La circulation, préalablement à la mise en service de la déviation au sol de l'A55 sera organisée ainsi :

**Autoroutes**

- Femeture de l'A55 du vendredi 10 octobre (20h00) au samedi 11 octobre (vers 12h00), au niveau de l'échangeur de la sortie 4 (Arenc-Arnavaux).
  Les usagers en provenance de l'A55 Nord seront déviés par la sortie « les Arnavaux » et emprunteront la voie urbaine pour entrer dans la ville.

- Fermeture de l'A557 du vendredi 10 octobre (20h00) au samedi 11 octobre (vers 12h00), les usagers en provenance de l'A7 et empruntant l'A557 seront déviés vers le boulevard Ferdinand de Lesseps au niveau de Bougainville.

**Voirie locale – Secteur de la Joliette**

- Le quai de la Joliette, le quai de la Tourette et le tunnel du Vieux Port dans le sens Nord/Sud seront fermés du vendredi 10 octobre (20h00) au samedi 11 octobre (vers 12h00), les usagers seront orientés vers le centre ville et le Vieux Port par la rue de la République.

**3°) ADAPTATION DE LA CIRCULATION LOCALE – à partir du 11 octobre 2008**

La trame circulatoire de la voirie locale dans le secteur de la Joliette entre les silos d'Arenc et le tunnel du Vieux Port sera maintenue dans son fonctionnement actuel à l'exception des adaptations suivantes :

- Rue Mazenod en double sens entre la rue Jean-François Leca et la rue Marchetti

- Rue Jean-François Leca en sens unique dans le sens quai de la Joliette/rue Mazenod.

- Quai de la Tourette fermé à partir de la rue Marchetti. L'accès au J4, au centre ville et au tunnel du Vieux Port est assuré par la bretelle d'accès à la déviation de l'A55 au droit de la rue Marchetti.
  Rappel : Cette bretelle d'accès est interdite aux PL de plus de 3,5t et 3,20m de haut.